

Plan Local d'Urbanisme (P.L.U)

ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION



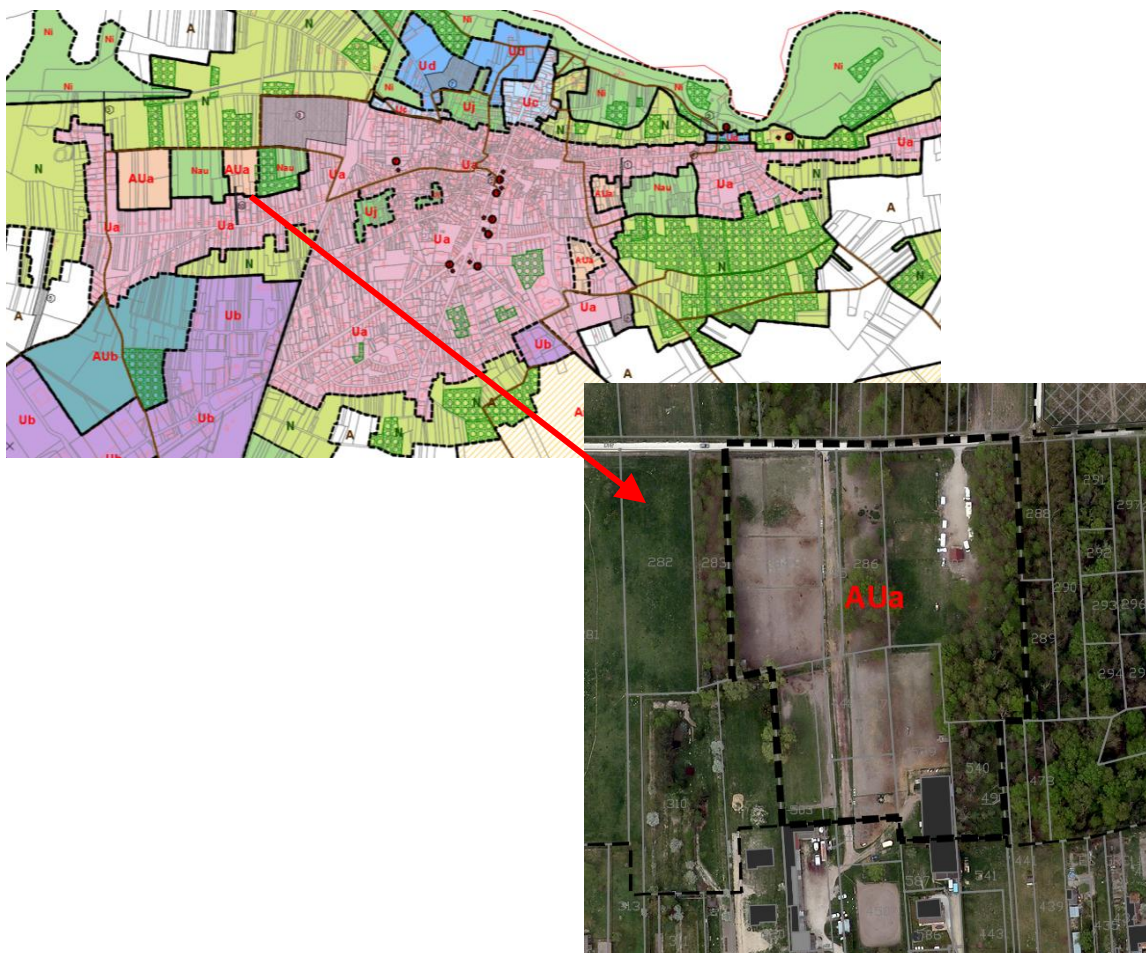
Table des matières

OAP 1- AMENAGEMENT DE LA ZONE AUA "LE CLOS DE LAUNAY"	3
I-DESCRIPTION	4
II-ORIENTATION D'AMENAGEMENT PROGRAMMEE N°1	5
OAP 2- AMENAGEMENT DE LA ZONE AUA "LE CLOS DU MOULIN"	6
I-DESCRIPTION	7
II-ORIENTATION D'AMENAGEMENT PROGRAMMEE N°2	8

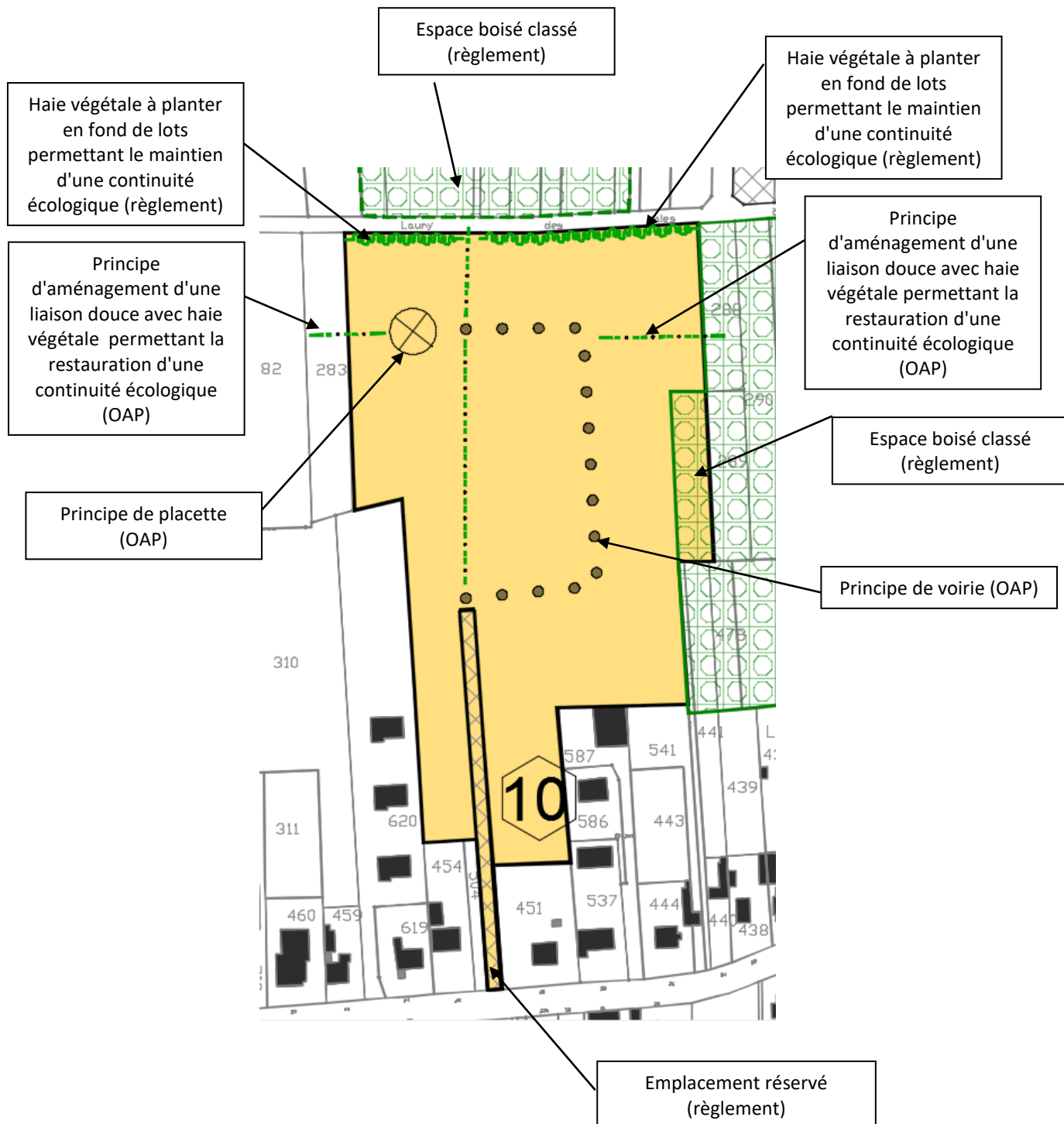
OAP 1- Aménagement de la zone AUa "Le Clos de Launay"

I-Description

Situé au Nord de l'Avenue Victor Hugo, ce secteur offre 2,2 ha de terrains urbanisables destinés principalement à l'habitat. Il s'inscrit en continuité du bourg, au lieudit Le Clos de Launay à l'arrière de l'ancien centre équestre sur une zone sensible du point de vue environnementale. Le boisement "Est" est concerné par un réservoir de biodiversité et l'ensemble de la parcelle est concerné par un corridor écologique des milieux boisés



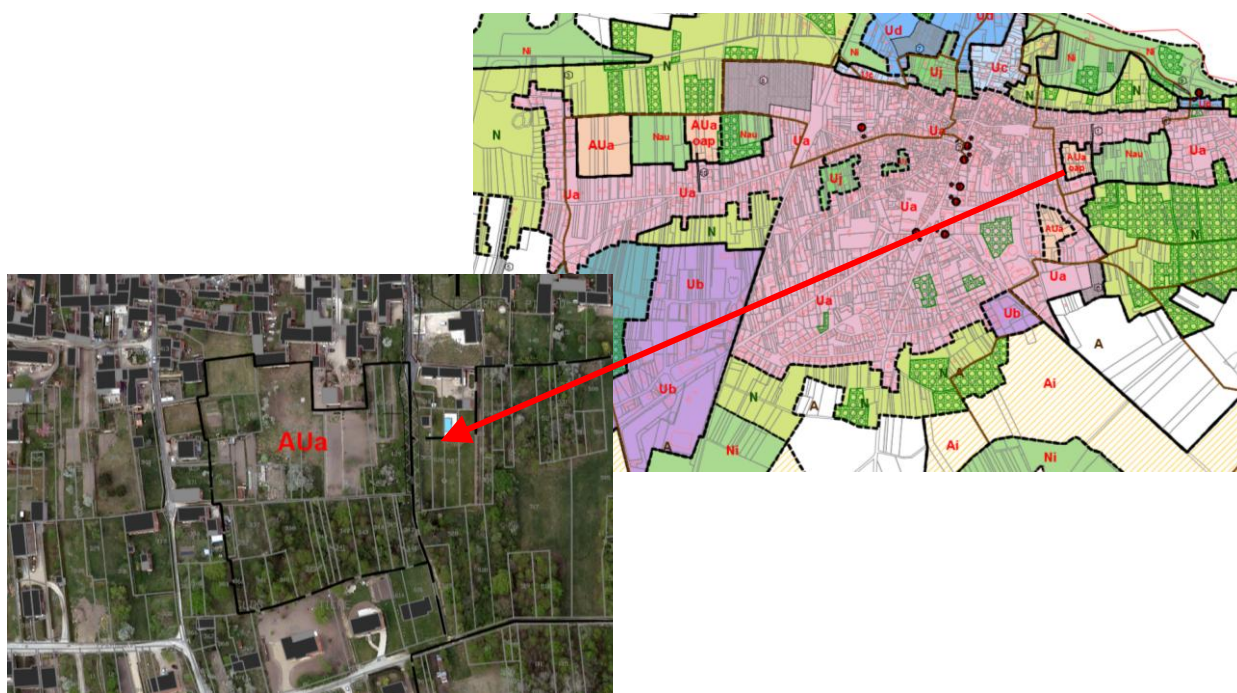
II-Orientation d'Aménagement Programmée n°1



Le potentiel estimé de logements dans ce secteur est d'environ 28 logements (4 en zones Ua et 24 en zone AU).

OAP 2- Aménagement de la zone AUa "Le Clos du Moulin"

I-Description



Situé au Nord de la Rue Franquelin, ce secteur offre 1,3 ha de terrains urbanisables destinés principalement à l'habitat. Il s'inscrit en continuité du bourg, au lieudit Le Clos du cimetière sur une zone qualifiée de sensible du point de vue environnementale. L'ensemble de la parcelle est concerné par un corridor écologique des milieux boisés, en milieu péri-urbain.

II-Orientation d'Aménagement Programmée n°2



Le potentiel estimé de logements dans ce secteur est d'environ 12 logements (1 en zones Ua et 11 en zone AU).